

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE ,

Vu, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi no 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 6,

Vu, le décret n°94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu, le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu, le décret du NOR SJSP0773723D du 1^{er} janvier 2008 portant nomination de M. Antoine FLAHAULT en qualité de Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu, le contrat de recrutement de Madame Hélène ISSIGONIS en qualité d'Administrateur fonctionnel SIFAC et Contrôleur budgétaire en date du 1^{er} octobre 2010.

DECIDE :

Délégation est donnée à Mme Hélène ISSIGONIS en sa qualité d'Administrateur fonctionnel SIFAC et Contrôleur budgétaire selon les modalités suivantes.

Article 1 – Champ de la délégation

La présente délégation de signature est personnelle, et à ce titre insusceptible de subdélégation. Elle est circonscrite :

- à la validation du service fait concernant les bons de commandes 2011 ;
- à la levée du service fait concernant les bons de commandes 2011 pour complément d'engagement le cas échéant, dans le respect des règles de rattachement des charges à l'exercice.

Article 2 – Durée

La présente délégation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et cesse le 31 mars 2012.

Article 3 – Exécution

Le directeur, en sa qualité de délégant, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 5 janvier 2012

**Avis favorable à l'octroi de la délégation,
Le DAFJ,**

Thibault DELAROCHE

**Vu, l'Administrateur fonctionnel SIFAC
et Contrôleur budgétaire**

Hélène ISSIGONIS

**Le Directeur de l'Ecole des hautes
études en santé publique**

Antoine FLAHAULT